



HDIM 2019 – Session de travail 2
Libertés fondamentales (suite)
Incluant l’allocution du représentant de l’OSCE pour la liberté des médias

Réponse de la France

Je souhaite exercer le droit de réponse de la France à l’intervention de la délégation de la Fédération de Russie et à celle de RT.

Nous rejetons une nouvelle fois vigoureusement toute accusation faisant état de l’existence de pressions ou de discriminations à l’encontre des médias russes dans notre pays. Si le comportement en organes d’influence de RT France et Sputnik a été pointé par nos plus hautes autorités depuis leurs activités durant la campagne pour les élections présidentielles de 2017, ces derniers continuent d’exercer librement leurs activités en France. Notre attachement au pluralisme des opinions comme pilier de la liberté de la presse ne saurait être mis en doute.

Ni la carte de presse française ni la carte de correspondant étranger délivrée par le Ministère de l’Europe et des Affaires étrangères ne créent en France de droit automatique à assister à tout évènement de presse. Une conférence de presse à la Présidence de la République, comme partout dans l’espace OSCE, y compris en Russie, reste un évènement où les journalistes sont invités, soit nommément, soit par une invitation générale, en vue de leur accréditation.

Les nombreux exemples de désinformation des agences russes à propos, par exemple, des manifestations des Gilets jaunes ont clairement illustré le besoin de distinguer le travail des professionnels du journalisme de la production de professionnels de la propagande. Je rappelle une nouvelle fois que la liberté d’information ne doit pas être confondue avec la liberté de désinformation.